

20 novembre 1908

Au

O. W. G.

Monsieur Georges Wildenstein, Wildenstein & Cie.,
57, rue de la Boétie, Paris 8^e

Monsieur,

Nous avons été très heureux d'être informés par M. Huisman, Directeur général des Beaux-Arts de ce que par une lettre du 9 octobre de cette année vous avez consenti à collaborer à la grande exposition Courbet qui aura lieu avec le concours du Ministère de l'Instruction Nationale de France et sous le haut patronage du Président des Ministres M. Pierre Laval et de M. le Ministre de l'Education Nationale, dans les salles du Musée des Beaux-Arts de Zurich. Le jour de l'inauguration de cette exposition, qui durera du 14 décembre jusqu'au commencement du mois de février étant proche, nous vous prions de vouloir bien nous signaler les sommes auxquelles nous avons à assurer les deux toiles

Jeune femme arrangeant des fleurs, et
Le réveil.

que vous voulez bien nous confier pour notre exposition. Dès que nous les connaissons nous informerons nos sociétés d'assurance de sorte que l'assurance soit en vigueur à partir du moment où les deux toiles sont livrées à nos expéditeurs jusqu'à leur retour chez vous après la fin de l'exposition. L'expédition dont les frais aller et retour sont à la charge de notre Musée devra se faire grande vitesse, port dû, avec la prescription formelle "en douane à Zurich", ce qui évitera un arrêt à l'envoi à la frontière suisse; il passera immédiatement à Zurich où les formalités de douane se feront sous nos yeux au moment du déballage des toiles, comme pour le retour lorsque celles-ci seront ^{re} mises dans leur caisses pour rentrer chez v